

FICHE DE COLLECTE

Nous avons accusé réception de votre demande de contrat de complément de rémunération H16bis CR. Pour être en mesure d'établir votre contrat (ou son avenant de prise d'effet si vous avez opté pour un contrat signé par anticipation), nous vous demandons de compléter cette fiche et de nous la retourner accompagnée des documents à fournir, au plus tard 15 jours avant la prise d'effet de votre contrat. Pour tout dossier incomplet, nous vous demandons de joindre aux pièces complémentaires une version actualisée de cette fiche de collecte.

La date de prise d'effet du contrat de complément de rémunération est nécessairement le premier jour du mois suivant la transmission de l'attestation de conformité est nécessairement conformément à l'article 6 de l'arrêté du 13 décembre 2016 modifié par l'arrêté du 22 mai 2024.

N° du contrat¹ :

Raison sociale du producteur :

Nom de l'installation hydraulique :

Numéro de contrat réseau :

IDC (Enedis) ou code EIC (RTE)² :

Nom de l'interlocuteur :

Adresse postale de l'interlocuteur :

Tél de l'interlocuteur :

Mail de l'interlocuteur :

Mail pour l'envoi des données de facturation :

¹ Si connu

² Si connus. Dans le cas contraire, ces informations devront être communiquées ultérieurement et avant la prise d'effet du contrat.

INFORMATIONS RELATIVES A L'INSTALLATION DU PRODUCTEUR	
Situation administrative³ :	☐ concession – variante 1 des CP ☐ autorisation (arrêté préfectoral d'autorisation ou arrêté complémentaire, hors droit perpétuel) – variante 2 des CP ☐ déclaration (récépissé de déclaration) ☐ droit perpétuel⁴ (droit fondé en titre ou installation existante avant 1919 de puissance inférieure à 150 kW) – variante 2 des CP ☐ équipements non soumis à la loi sur l'eau (implantés sur un réseau d'eau potable ou d'eaux usées, implantés sur un réseau privé turbinant des eaux d'exhaure) – variante 3 des CP
DOCUMENTS A FOURNIR <u>AVEC LA FICHE DE COLLECTE</u>	
Extrait Kbis (siège social et installation)	☐

INFORMATIONS A COMMUNIQUER	
Date effective de mise en service⁵ :	
DOCUMENT A FOURNIR AVANT LA PRISE D'EFFET DU CONTRAT	
Un RIB	☐
Attestation de conformité⁶ (par courrier recommandé avec accusé de réception ou par courriel)	☐
Régime de certification des capacités pour l'année de prise d'effet du contrat :	
- régime dérogatoire	☐
- régime générique	☐
Date de début du programme d'investissement	

Date :

Cachet de l'entreprise et signature :

³ En cas d'une installation turbinant les débits réservés, indiquer la situation administrative de l'installation principale (concession ou autorisation).

⁴ Le producteur a fourni un arrêté complémentaire, un courrier de l'autorité administrative, ou une attestation sur l'honneur uniquement si l'installation rénovée était déjà en exploitation avant le 1^{er} juillet 2014.

⁵ Le producteur fournit l'attestation de 1^{ère} injection fournie par le distributeur de réseau (ENEDIS ou RTE).

⁶ L'attestation de conformité de l'installation doit être envoyée préalablement à la signature du contrat, ou de son avenant de prise d'effet dans le cadre d'une signature par anticipation, selon l'article R.314-7 du Code de l'Energie.

Modèle de Mail demande d'attestation de 1^{ère} Injection au gestionnaire de Réseau

Nom du Producteur :

Adresse du Producteur :

Nom de l'installation :

Adresse de l'installation :

Siret de l'installation :

PRM :

Afin de finaliser la contractualisation auprès d'EDF OA, merci de me communiquer pour l'installation décrite ci-dessus la date de première injection sur le réseau ainsi que la date de mise en service si elle différente.